

École Marie-Favery

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École Marie-Favery Le mardi 1^{er} octobre 2024, à 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Favery tenue le 1^{er} octobre 2024 à 18h30, au 7750 Christophe-Colomb, à Montréal.

PRÉSENTS :

Ralph Beauvais, parent	Marc Brunette, enseignant
Karine Dubois, parent	Brigitte Croteau, enseignant
Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, parent	Catherine Lebel, personnel professionnel
Claire Martin, parent	Catherine Benoit St-Jean, personnel de soutien
Hélène Larouche, parent substitut	Benoit Daneau, technicien SDG

Formant quorum.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Martin Malo – Directeur

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Émilie Grenier, de l'OPP

MEMBRES ABSENTS :

Andréane Chevrette, parent	Julie Boucher, membre de la communauté
	Aline Boire, membre de la communauté

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

Le directeur, Martin Malo, déclare la séance ouverte. Il est 18h35.

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt est désignée secrétaire pour la soirée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence actuelle de représentant au comité de parents, Martin Malo, directeur, propose d'inscrire OPP et non Comité de parents au point 10.2.

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Lebel que l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée

Adoptée à l'unanimité (01-CE-10/01/2024)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (5 juin 2024)
5. Parole au public
6. Conseil d'établissement 2024-2025
 - 6.1. Élection des membres
 - 6.1.1. Représentants de la communauté
 - 6.1.2. Représentant au comité de parents du CSSDM
 - 6.2. Rôles et choix de la présidence, de la vice-présidence et du secrétaire
 - 6.3. Proposition du calendrier de rencontres
 - 6.4. Régie interne (adoption)
 - 6.5. Formation obligatoire des membres du CÉ
 - 6.6. Déclaration annuelle d'intérêts
 - 6.7. Budget de formation et de fonctionnement du CÉ
 - 6.8. Consultation obligatoire des élèves
7. Sorties éducatives (Activités nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur (adoption))
8. Activités de financement (approbation)
9. Sujets nécessitant une décision
 - 9.1. Service de garde : Réglementation 2024-2025
 - 9.1.1. Frais chargés aux parents
 - 9.2. Comité de parents du service de garde
10. Points d'information
 - 10.1. Direction
 - 10.1.1. Projet éducatif
 - 10.1.2. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
 - 10.1.3. Activités parascolaires
 - 10.2. OPP
 - 10.3. Personnel enseignant
 - 10.4. Service de garde
11. Varia
12. Levée de la séance

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2024

Consultation des membres par courriel le 13 septembre dernier. Approuvé sans modification et publié 5

jours plus tard, le 17 septembre 2024.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-10/01/2024)

5. PAROLE AU PUBLIC

Personne n'est présent.

6. Conseil d'établissement 2024-2025

6.1. Élection des membres

6.1.1. Représentants de la communauté

Mme Julie Boucher, responsable secteur loisir et sports au Patro Villeray, accepte de poursuivre à titre de membre de la communauté cette année. Elle sera présente à la prochaine rencontre.

Mme Aline Boire, de l'organisme La Maisonnée est intéressée à s'ajouter également comme membre de la communauté. Elle devrait être présente à la prochaine rencontre et présentera le mandat de l'organisme.

CONSIDÉRANT qu'il y a deux postes de représentants de la communauté;

IL EST PROPOSÉ que les deux représentantes de ces organismes, partenaires importants pour notre école, soient officiellement reconnues comme membres du CÉ.

Elles sont élues par acclamation.

6.1.2. Représentant au comité de parents du CSSDM

CONSIDÉRANT qu'un membre doit représenter l'école

CONSIDÉRANT que Claire Martin manifeste son intérêt si elle peut se faire remplacer au besoin;

IL EST PROPOSÉ que Claire Martin soit représentante au Comité de parents et que les membres disponibles agissent en tant que substitut si elle ne peut se présenter aux rencontres.

Élue par acclamation.

6.2. Rôles et choix de la présidence, de la vice-présidence et du secrétaire

Martin Malo, directeur, informe le CÉ qu'il faut procéder à l'élection de la présidence et vice-présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

CONSIDÉRANT que Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt se propose pour reprendre la présidence, que Claire Martin se propose pour assurer la vice-présidence et qu'Andréane Chevrette a manifesté préalablement par courriel son intérêt pour le poste de secrétaire;

IL EST PROPOSÉ que Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt soit présidente, que Claire Martin

soit vice-présidente et qu'Andréane Chevrette soit secrétaire.

Elles sont élues par acclamation.

6.3. Proposition du calendrier de rencontres

Certains membres expriment qu'il leur serait plus facile si les rencontres avaient parfois lieu le mercredi. Il est convenu d'alterner entre le mardi et le mercredi.

Martin Malo, directeur, présente la proposition du calendrier des prochaines rencontres du CÉ : mercredi 6 novembre, mardi 14 janvier, mercredi 19 mars, mardi 29 avril et mercredi 4 juin .

Adopté à l'unanimité

6.4. Régie interne (adoption)

Martin Malo, directeur, présente le document de régie interne à adopter, lu par l'ensemble des membres. Des précisions locales sont faites pour l'école.

CONSIDÉRANT que le document est le modèle institutionnel recommandé par les affaires juridiques du CSSDM;

Adopté à l'unanimité

6.5. Formation obligatoire des membres du CÉ

Martin Malo, directeur, rappelle que dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, les nouveaux membres doivent suivre la formation obligatoire à l'intention des membres des CÉ élaborée par le ministère de l'Éducation. [Le lien des 7 capsules et du cahier du membre](#) a été partagé dans l'ordre du jour de la présente rencontre.

6.6. Déclaration annuelle d'intérêts

Martin Malo, directeur, rappelle que le document de déclaration d'intérêts doit obligatoirement être complété et signé par l'ensemble des membres du CÉ. Le document peut être rempli séance tenante ou être remis lors de la prochaine rencontre.

6.7. Budget de formation et de fonctionnement du CÉ

CONSIDÉRANT que 400\$ sont disponibles pour de la formation aux membres du CÉ et que 400\$ sont utilisables pour son budget de fonctionnement,

IL EST PROPOSÉ que ces budgets puissent être utilisés dans l'année en cours.

Adopté à l'unanimité

6.8. Consultation obligatoire des élèves

CONSIDÉRANT que l'an dernier, il avait été suggéré que la consultation porte sur le SDG (collations, planification des journées pédagogiques, matériel, jeux)

La consultation de cette année portera sur le service de garde.

Adopté à l'unanimité

7. Sorties éducatives (activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur (approbation)

Martin Malo, directeur, présente les sorties et les différents budgets disponibles.

Les mesures accordées à l'école seront toujours prioritaires pour défrayer les coûts lorsque ce sera possible.

Comme plusieurs dépenses importantes ont été faites avec les montants disponibles des levées de fonds des dernières années, le budget qui sera utilisé pour la sortie Ferme Guyon (1^{er} cycle) et la Fête communautaire de la rentrée (tous les élèves, parents et membres du personnel) sont à préciser lors de prochaines séances lorsque le montant disponible pour cette année sera connu.

Approuvées à l'unanimité

8. Activités de financement (approbation)

L'OPP demande de reprendre la campagne avec Bôsapin. Le Marché de Noël aurait lieu pour sa part le jeudi 12 décembre prochain.

La campagne Écoles enracinées (paniers bio), approuvée en fin d'année dernière, est en cours.

L'OPP propose que les paniers solidaires de la campagne de financement des légumes biologiques soient offerts directement à des familles de l'école.

Marc Brunette propose enfin également que les Phénix puissent faire la vente de marchandise à leur effigie encore cette année. Les fonds recueillis sont réinvestis dans l'équipe pour couvrir différents coûts, par exemple la participation à des tournois.

Approuvé à l'unanimité.

9. SERVICE DE GARDE

9.1. Réglementation 2024-2025

9.1.1. Frais chargés aux parents

CONSIDÉRANT les déficits des dernières années et l'objectif d'autofinancement du service de dîner et du service de garde;

CONSIDÉRANT la hausse des coûts en salaire et matériel adapté pour la mise en place de plusieurs adaptations et accompagnement, en lien ou non avec notre mandat, pour l'intégration de tous les élèves de notre territoire à l'école;

CONSIDÉRANT que les tarifs à la période peuvent être augmentés d'un maximum de **3,15\$**/ heure de fréquentation;

CONSIDÉRANT que pour les journées pédagogiques, les ressources financières du CSSDM maintiennent un minimum à 10,75\$ et que le Ministère a statué une contribution parentale maximale à 16,20\$;

CONSIDÉRANT que le bloc du midi du préscolaire dure plus de 2 heures comparativement à 1h24 au primaire;

CONSIDÉRANT que certaines sorties plus dispendieuses (par exemple, la sortie aux pommes verger, à près de 60 dollars) sont très populaires malgré le coût;

CONSIDÉRANT que comme le service de garde ne doit pas produire de surplus et qu'en tel cas, ceux-ci pourront servir à réduire les coûts des dernières activités de l'année;

IL EST PROPOSÉ par Claire Martin :

QUE les frais pour le bloc du midi préscolaire passent de 4,75\$ à 5,75\$,

QUE les frais pour le bloc du soir passent de 7,50\$ à 8,75\$;

QUE les frais pour une journée pédagogique soient haussés à 14\$.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-10/01/2024)

9.2. Comité de parents du service de garde

Des parents utilisateurs du service proposent la mise en place d'un comité de parents du SDG. Selon l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique, 256. [...] *lorsque des parents lui en font la demande, le conseil d'établissement forme un comité de parents du service de garde composé du responsable du service de garde, du directeur de l'école ou de son représentant et de trois à cinq parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service.*

Ce comité peut faire au directeur de l'école, au conseil d'établissement et au centre de services scolaire ses recommandations à l'égard des services de garde.

Un sondage sera fait par la direction pour que 3 à 5 parents forment ce comité. 1 ou 2 rencontres de jour, à l'école ou en TEAMS sont à prévoir. Si plus de 5 parents manifestaient leur intérêt, la tenue d'une élection serait nécessaire.

10. POINT D'INFORMATIONS

10.1 DIRECTION

10.1.1 **Projet éducatif**

Journée pédagogique du 4 octobre : Mme Isabelle Robert animera une formation sur les ateliers d'écriture. C'est une personne de référence pour ce dispositif très porteur pour une meilleure réussite des élèves en écriture.

10.1.2 **Plan de lutte contre la violence et l'intimidation**

Le système d'émulation école (billets joueur étoile, pénalité mineure ou majeure) a été expliqué à tous les élèves et aux nouveaux membres du

personnel en rencontres au gymnase. Le code de vie de l'école est mis de l'avant par tous les intervenants de l'école.

10.1.3 **Activités parascolaires**

Les activités sont débutées. La direction s'assurera que la programmation favorise la tenue d'activités plus tôt que tard après l'école et que selon les âges, elle évitera le chevauchement avec le basketball des Phénix.

10.2 **OPP**

Émilie Grenier, de l'OPP, présente le mandat que s'est donné le nouveau comité *Parents unis*. La mobilisation de la communauté de parents est réjouissante et permettra l'accompagnement sous diverses formes des familles des élèves de l'accueil, nouvellement arrivées au pays.

10.3 **PERSONNEL ENSEIGNANT**

Aucun point d'information

10.4 **SERVICE DE GARDE**

Benoit Daneau annonce que le Padlet contenant des informations pour les parents sera disponible sous peu.

Un parent du CÉ souligne l'investissement et la bienveillance des éducatrices.

11. **VARIA**

Aucun point d'information

12. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21h18.



Présidence



Direction d'établissement

7750, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2R 2S9
Téléphone : 514 596-4999
mfavery@cssdm.gouv.qc.ca
marie-favery.cssdm.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

MCHL

Initiales de la Présidence

mm

Initiales de la Direction